

2024

RAPPORT DES COMPTES

BOURGEOISIE DE VAL-D'ILLIEZ



L'Assemblée primaire est convoquée le

Lundi 16 juin 2025 à 20h00
à la salle polyvalente



Val-d'Illiez, le 27 mai 2025

COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

est convoquée le

**lundi 16 juin 2025 à 20h00
à la Salle polyvalente**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal des dernières assemblées primaires du 12.09.2024 et 24.02.2025
2. Présentation des comptes 2024 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de vérification des comptes
4. Approbation des comptes 2024 de la Municipalité
5. Présentation et approbation du projet Hydro Soi
6. Divers

Cette assemblée sera suivie de

L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 24.02.2025
2. Présentation des comptes 2024 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de vérification des comptes
4. Approbation des comptes 2024 de la Bourgeoisie
5. Divers

L'Administration communale

Les procès-verbaux des assemblées, les comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie pour 2024 ainsi que le dossier en lien avec le projet Hydro Soi sont à disposition des intéressés au bureau communal où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture. Les documents sont également accessibles sur notre site internet www.illiez.ch (rubrique : Menu « Administration générale – Assemblée primaire et bourgeoisiale »).

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2023Budget
2024Compte
2024

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	1'017'831.68	839'850.00
Revenus financiers	+ CHF	1'403'296.67	1'014'900.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	385'464.99	175'050.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	385'464.99	175'050.00
Amortissements planifiés	- CHF	2'565.00	2'308.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	11'977.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	243'488.45	-
Excédent de charges	= CHF	-	-
Excédent de revenus	= CHF	614'411.44	172'742.00

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	-
Recettes	- CHF	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	385'464.99	175'050.00
Investissements nets	- CHF	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-
Excédent de financement	= CHF	385'464.99	175'050.00

Compte de résultats échelonné

Compte
2023Budget
2024Compte
2024

Charges d'exploitation			
30	Charges de personnel	CHF	-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	81'839.35
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'565.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	11'977.00
36	Charges de transferts	CHF	897'713.93
37	Subventions redistribuées	CHF	-
	Total des charges d'exploitation	CHF	994'095.28
Revenus d'exploitation			
41	Patentes et concessions	CHF	-
42	Taxes	CHF	38'872.50
43	Revenus divers	CHF	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-
46	Revenus de transferts	CHF	1'091'500.87
47	Subventions à redistribuer	CHF	-
	Total des revenus d'exploitation	CHF	1'130'373.37
R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation		136'278.09
34	Charges financières	CHF	38'278.40
44	Revenus financiers	CHF	272'923.30
R2	Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	234'644.90
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		370'922.99
			172'742.00
38	Charges extraordinaires	CHF	-
48	Revenus extraordinaires	CHF	243'488.45
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	243'488.45
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	614'411.44
			172'742.00
			307'077.84
			104'178.55
			2'308.00
			18'792.00
			868'903.62
			994'182.17
			812'958.00
			926'000.00
			113'042.00
			179'634.80
			29'200.00
			88'900.00
			59'700.00
			127'443.04
			307'077.84
			10'315.27
			137'758.31
			1'134'851.97
			1'173'816.97
			38'965.00
			1'134'851.97
			1'173'816.97

1	Actif	2'422'537.43	3'281'259.70
	Patrimoine financier	2'346'351.43	3'207'381.70
100	Disponibilités et placements à court terme	-	373'686.35
101	Créances	1'760'105.68	1'533'170.83
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	83'111.70	103'163.18
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	110'001.00	110'001.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	393'133.05	1'087'360.34
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	76'186.00	73'878.00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	76'186.00	73'878.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'422'537.43	3'281'259.70
	Capitaux de tiers	1'344'111.35	1'876'963.78
200	Engagements courants	970'991.15	1'188'158.78
201	Engagements financiers à court terme	-196'325.25	11'888.00
204	Passifs de régularisation	71'395.45	1'755.00
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	493'750.00	670'862.00
208	Provisions à long terme	4'300.00	4'300.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
29	Capital propre	1'078'426.08	1'404'295.92
	Capital propre	1'078'426.08	1'404'295.92

BOURGEOISIE		Bilan 2024	Bilan 2023
000.1	ACTIF		
000.10	PATRIMOINE FINANCIER		
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENT A COURT TERME		
000.1002.00	BCV - c/c S 0870.55.63	373'686.35	
000.100	DISPONIBILITES ET PLACEMENT A COURT TERME	373'686.35	
000.101	CREANCES		
000.1010.00	Débiteurs	9'795.00	13'208.75
000.1015.00	Actifs Triage Forestier	1'523'375.83	1'746'896.93
000.101	CREANCES	1'533'170.83	1'760'105.68
000.104	ACTIFS TRANSITOIRES		
000.1041.02	Recettes à encaisser	39'998.48	1'155.00
000.1041.04	Fonds de reboisement à encaisser	63'164.70	81'956.70
000.104	ACTIFS TRANSITOIRES	103'163.18	83'111.70
000.107	ACTIONS & PARTS SOCIALES		
000.1070.00	Titres	110'001.00	110'001.00
000.107	ACTIONS & PARTS SOCIALES	110'001.00	110'001.00
000.108	IMMOBILISATIONS PF		
000.1084.00	Chalet de Naulaz	211'400.00	211'400.00
000.1084.02	Chalet de Chaupalin	875'960.34	181'733.05
000.108	IMMOBILISATIONS PF	1'087'360.34	393'133.05
000.10	PATRIMOINE FINANCIER	3'207'381.70	2'346'351.43
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
000.1404	TERRAINS BATIS		
000.1404.00	Centre forestier	20'777.00	23'085.00
000.1404	TERRAINS BATIS	20'777.00	23'085.00
000.1405	FORÊTS/ALPAGES		
000.1405.00	Forêts	53'100.00	53'100.00
000.1405.02	Alpages et pâturages	1.00	1.00
000.1405	FORÊTS/ALPAGES	53'101.00	53'101.00
000.14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	73'878.00	76'186.00
000.1	ACTIF	3'281'259.70	2'422'537.43

BOURGEOISIE		Bilan 2024	Bilan 2023
000.2	PASSIF		
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS		
000.2000	CREANCIERS		
000.2000.00	Créanciers	-208'360.10	
000.2000	CREANCIERS	-208'360.10	
000.2001	COMPTES COURANTS		
000.2001.00	C/C Municipalité	-836'377.13	-819'158.90
000.2005.00	Passifs Triage Forestier	-143'421.55	-151'832.25
000.2001	COMPTES COURANTS	-979'798.68	-970'991.15
000.200	ENGAGEMENTS COURANTS	-1'188'158.78	-970'991.15
000.201	DETTES A COURT TERME		
000.2010.00	BCV c/c S 0840.59.74		196'325.25
000.2014	PART À COURT TERME D'ENGAGEMENTS A LONG TERME		
000.2014.00	Amortissements des dettes	-11'888.00	
000.2014	PART À COURT TERME D'ENGAGEMENTS A LONG TERME	-11'888.00	
000.201	DETTES A COURT TERME	-11'888.00	196'325.25
000.204	PASSIFS TRANSITOIRES		
000.2041.00	Frais à payer	-1'755.00	-71'395.45
000.204	PASSIFS TRANSITOIRES	-1'755.00	-71'395.45
000.206	DETTES MOYEN & LONG TERME		
000.2060	RECONNAISSANCES DE DETTES		
000.2064.00	Raiffeisen - prêt 1418.65	-468'750.00	-493'750.00
000.2064.02	Crédit agricole (Chaupali n)	-202'112.00	
000.2060	RECONNAISSANCES DE DETTES	-670'862.00	-493'750.00
000.206	DETTES MOYEN & LONG TERME	-670'862.00	-493'750.00
000.208	PROVISIONS		
000.2089.00	Provision pertes s/déb.	-4'300.00	-4'300.00
000.208	PROVISIONS	-4'300.00	-4'300.00
000.29	CAPITAUX PROPRES		
000.290	FINANCEMENTS SPECIAUX SELON DROIT SUPÉRIEUR		
000.2910.00	Fonds de reboisement	-100'748.70	-81'956.70
000.290	FINANCEMENTS SPECIAUX SELON DROIT SUPÉRIEUR	-100'748.70	-81'956.70

BOURGEOISIE		Bilan 2024	Bilan 2023
000.299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BIL AN		
000.2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANN ÉES PRÉCÉDENTES		
000.2999.00	Capitaux propres	-1'303'547.22	-996'469.38
000.2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANN ÉES PRÉCÉDENTES	-1'303'547.22	-996'469.38
000.299	EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BIL AN	-1'303'547.22	-996'469.38
000.29	CAPITAUX PROPRES	-1'404'295.92	-1'078'426.08
000.2	PASSIF	-3'281'259.70	-2'422'537.43
COMPTES DE BILAN			

Tableau de flux de trésorerie

Flux

	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)		
Résultat ordinaire du compte de résultats				307'077.84
Résultat extraordinaire du compte de résultats				-
Amortissements planifiés			+	2'308.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux			+	18'792.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-	-
Réévaluations des prêts du PA			+	-
Réévaluations des participations du PA			+	-
Attributions au capital propre			+	-
Prélèvements sur le capital propre			-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire				328'177.84
Dépenses d'investissements				
50 Immobilisations corporelles			-	-
51 Investissements pour le compte de tiers			-	-
52 Immobilisations incorporelles			-	-
54 Prêts			-	-
55 Participations et capital social			-	-
56 Propres subventions d'investissement			-	-
57 Subventions d'investissement redistribuées			-	-
Recettes d'investissements				
60 Transferts au patrimoine financier			+	-
61 Remboursements			+	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles			+	-
63 Subventions d'investissement acquises			+	-
64 Remboursement de prêts			+	-
65 Transferts de participations			+	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres			+	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer			+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				-
	Etat 31.12.2023	Etat 31.12.2024		
100 Disponibilités et placements à court terme	-	373'686.35		
101 Créances	1'760'105.68	1'533'170.83		226'934.85
102 Placements financiers à court terme	-	-		-
104 Actifs de régularisation	83'111.70	103'163.18		-20'051.48
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-		-
107 Placements financiers	110'001.00	110'001.00		-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	393'133.05	1'087'360.34		-694'227.29
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-		-
200 Engagements courants	970'991.15	1'188'158.78		217'167.63
201 Engagements financiers à court terme	-196'325.25	11'888.00		208'213.25
204 Passifs de régularisation	71'395.45	1'755.00		-69'640.45
205 Provisions à court terme	-	-		-
206 Engagements financiers à long terme	493'750.00	670'862.00		177'112.00
208 Provisions à long terme	4'300.00	4'300.00		-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-		-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement				45'508.51
29 Capital propre	1'078'426.08	1'404'295.92		
Variation des liquidités et placements à court terme				373'686.35
100 Disponibilités et placements à court terme	-	373'686.35		373'686.35

Compte de résultats selon les tâches

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	33'349.40	-	33'500.00	-	34'770.70	-
8 Economie publique	972'062.19	1'569'519.33	779'458.00	945'300.00	958'219.52	1'193'931.97
9 Finances et impôts	26'962.09	77'265.79	29'200.00	69'600.00	11'507.22	117'643.31
Total des charges et des revenus	1'032'373.68	1'646'785.12	842'158.00	1'014'900.00	1'004'497.44	1'311'575.28
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	614'411.44		172'742.00		307'077.84	

Compte des investissements selon les tâches

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	-	-	-	-	-	-
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

Compte des investissements selon les natures

Compte 2023

Budget 2024

Compte 2024

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier						
61 Remboursements						
62 Transferts d'immobilisations incorporelles						
63 Subventions d'investissement acquises						
64 Remboursement de prêts						
65 Transferts de participations						
66 Remboursement de subventions d'investissement propres						
67 Subventions d'investissement à redistribuer						
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses	-					
Excédent de recettes						

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	1'078'426	325'870	-	1'404'296
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	81'956	18'792		100'748
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire	-			-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-			-
299	Excédent/découvert du bilan	996'470	307'078		1'303'548

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
000.2089.00	Provision pertes s/débiteurs	4'300			4'300
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

Total provisions à long terme

Total des provisions

-	-	-	-	-	-
4'300	-	-	-	-	4'300
4'300	-	-	-	-	4'300

Tableau des immobilisations

Compte N° intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
Comptes ordinaires							
1400 Terrains	-	-	-	-	-	-	0%
1401 Routes / voies de communication	-	-	-	-	-	-	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	7%
1404 Bâtimens du PA	23'085	-	-	23'085	2'308	20'777	8%
1405 Forêts PA	53'101	-	-	53'101	-	53'101	0%
1406 Biens meubles du PA	-	-	-	-	-	-	35%
1409 Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	50%
1420 Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	50%
144X Prêts	-	-	-	-	-	-	-
145X Participation capital social	-	-	-	-	-	-	-
146X Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Total comptes ordinaires	76'186	-	-	76'186	2'308	73'878	10%
Comptes spécifiques							
(Entreprises électriques, téléphoniques et navigation)							
1400.x Terrains	-	-	-	-	-	-	-
1401.x Routes / voies de communication	-	-	-	-	-	-	-
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA	-	-	-	-	-	-	-
1403.x Autres travaux de génie-civil	-	-	-	-	-	-	-
1404.x Bâtimens du PA	-	-	-	-	-	-	-
1405.x Forêts PA	-	-	-	-	-	-	-
1406.x Biens meubles du PA	-	-	-	-	-	-	-
1409.x Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
1420.x Logiciel du PA	-	-	-	-	-	-	-
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-	-	-	-	-	-	-
1429.x Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
144X.x Prêts	-	-	-	-	-	-	-
145X.x Participation capital social	-	-	-	-	-	-	-
146X.x Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Total comptes spécifiques	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations du PA	76'186	-	-	76'186	2'308	73'878	
6 Entreprises électriques							
7 Téléphoniques							
8 Navigation							

DETAIL DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023 ET DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2024

No CG	No CG	Désignation PATRIMOINE ADMINISTRATIF	Catégories d'immobilisations	Valeur comptable			Solde à amortir 2024	Amortissements planifiés		Valeur comptable au 31.12.2024
				au		Subventions et participations 2024		Taux	Montants	
				01.01.2024	2024					
8		Economie publique								
000.1404.00	820.3300.40	Centre forestier	Bâtiments	23'085	-	-	23'085	10%	2'308	20'777
000.1405.00	820.3300.50	Forêts	Forêts	53'100	-	-	53'100	0%	-	53'100
000.1405.02	820.3300.50	Alpages et pâturages	Terrains	1	-	-	1	0%	-	1
				76'186	-	-	76'186		2'308	73'877
		TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF		76'186	-	-	76'186	-	2'308	73'877

CG	CG	PATRIMOINE FINANCIER		Valeur comptable		Solde à amortir	Amortissements planifiés		Valeur comptable	
				au	2024		Taux	Montants		
000.1070.00		Titres		110'001	-	-	110'001	0%	-	110'001
000.1084.00	963.3411.40	Chalet de Naulaz	Bâtiments	211'400	-	-	211'400	0%	-	211'400
000.1084.02	963.3411.40	Chalet de Chaupalin	Bâtiments	181'733	875'960	-	1'057'693	0%	-	1'057'693
		TOTAL PATRIMOINE FINANCIER		503'134	875'960	-	1'379'094	-	-	1'379'094

PA + Investissements 2023	76'186
Amortissements planifiés	2'308
Taux d'amortissements planifiés	3.03%
Amortissements planifiés des subventions	-
Taux d'amortissements planifiés avec subventions	0.00%

Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2023	2024	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2023	2024	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	90.4%	142.6%	115.6%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2023	2024	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	0.0%	0.0%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2023	2024	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	0.2%	0.2%	0.2%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2023	2024	Moyenne
Dette nette I par habitant			

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2023	2024	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	27.5%	25.0%	26.3%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Comptes de Fonctionnement									
		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus		
0	ADMINISTRATION GENERALE								
022	ADMINISTRATION GENERALE								
022.31	BIENS ET SERVICES								
	Frais fiduciaire	3'567.30		3'500.00		3'446.40			
	Impôts cantonaux et commu naux	11'203.40		10'000.00		9'903.00			
022.31	TOTAL BIENS ET SERVICES	14'770.70		13'500.00		13'349.40			
022.36	CHARGES DE TRANSFERT								
	Contribution aux frais d'admin. de la commune	20'000.00		20'000.00		20'000.00			
022.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERT	20'000.00		20'000.00		20'000.00			
022	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	34'770.70		33'500.00		33'349.40			
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	34'770.70		33'500.00		33'349.40			

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
818	ALPAGES ET PATURAGES						
818.31	BIENS ET SERVICES						
	Assurances	1'723.25		1'600.00		1'340.30	
	Entretien des alpages			6'000.00		416.45	
	Entretien des bâtiments	378.00		5'000.00		6'980.00	
	Frais divers	-331.10		7'800.00			
818.31	TOTAL BIENS ET SERVICES	1'770.15		20'400.00		8'736.75	
818.44	REVENUS FINANCIERS						
	Droits d'herbe et de parcours		13'815.00		13'000.00		13'815.00
	Location alpage de Soix		6'300.00		6'300.00		6'300.00
818.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS		20'115.00		19'300.00		20'115.00
818.46	REVENUS DE TRANSFERT						
	Subvention pour festivag e des génissons		24'913.25		18'000.00		24'867.65
818.46	TOTAL REVENUS DE TRANSFERT		24'913.25		18'000.00		24'867.65
818	TOTAL ALPAGES ET PATURAGES	1'770.15	45'028.25	20'400.00	37'300.00	8'736.75	44'982.65
820	SYLVICULTURE						
820.31	BIENS ET SERVICES						
	Dégâts dus aux intempérie s	2'060.50					
	Projet de biodiversité en forêt	36'064.00					
	Travaux divers	47'433.30		55'000.00		42'888.00	
	Entretien des routes forestières	498.50		10'000.00		11'829.00	
	Frais divers	389.45					
820.31	TOTAL BIENS ET SERVICES	86'445.75		65'000.00		54'717.00	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
820.33	AMORTISSEMENTS COMPTABLES						
820.3300.40	Amortissements bâtiments	2'308.00		2'308.00		2'565.00	
820.33	TOTAL AMORTISSEMENTS COMPTABLES	2'308.00		2'308.00		2'565.00	
820.35	ATTRIBUTION AUX FINANCEMENTS SPECIAUX						
820.3511.00	Attribution au fonds de reboisement	18'792.00				11'977.00	
820.35	TOTAL ATTRIBUTION AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	18'792.00				11'977.00	
820.36	CHARGES DE TRANSFERT						
820.3632.00	Dépenses du Triage Forestier	848'443.62		691'500.00		877'463.93	
820.3636.00	Dons, cotisations	460.00		250.00		250.00	
820.36	TOTAL CHARGES DE TRANSFERT	848'903.62		691'750.00		877'713.93	
820.42	CONTRIBUTIONS DE TIERS						
820.4250.00	Vente de bois de feu		38'965.00		40'000.00		38'872.50
820.42	TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS		38'965.00		40'000.00		38'872.50
820.46	PARTICIPATION DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES						
820.4631.06	Subventions pour réserve forestière Chalin		145'397.50				
820.4632.02	Recettes du Triage Forestier		983'333.22		868'000.00		1'054'656.22
820.4636.00	Fonds de reboisement		-18'792.00				11'977.00
820.46	TOTAL PARTICIPATION DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1'109'938.72		868'000.00		1'066'633.22
820	TOTAL SYLVICULTURE	956'449.37	1'148'903.72	759'058.00	908'000.00	946'972.93	1'105'505.72
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	958'219.52	1'193'931.97	779'458.00	945'300.00	955'709.68	1'150'488.37

Comptes de Fonctionnement						
	Comptes Charges	2024 Revenus	Budget Charges	2024 Revenus	Comptes Charges	2023 Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS					
961	INTÉRÊTS					
961.34	CHARGES D'INTERETS					
961.3401.00	Intérêts cptes courants et divers		200.00		122.04	
961.34	TOTAL CHARGES D'INTERETS		200.00		122.04	
961.44	REVENUS FINANCIERS					
961.4401.00	Intérêts de retard récupéré rés	10.00		2'000.00		
961.4420.00	Intérêts des titres			2'000.00		
961.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS	10.00		2'000.00		
961	TOTAL INTÉRÊTS	10.00	200.00	2'000.00	122.04	
963.31	BIENS ET SERVICES					
963.3181.00	Pertes s/débiteurs				4'225.00	
963.31	TOTAL BIENS ET SERVICES				4'225.00	
963.34	AMORTISSEMENTS DU PF					
963.3411.40	Amortissements immeubles PF				10'800.00	
963.3431.00	Frais entretien chalet Naulaz		10'000.00		3'048.50	
963.3431.02	Frais location chalet Naulaz		5'000.00		3'040.00	
963.3439.00	Frais chauffage, électricité chalet Naulaz		8'000.00		4'844.25	
963.3439.01	Frais chauffage, électricité chalet Chaupalin		3'000.00		-249.70	
963.3439.04	Assurances bâtiments PF		1'000.00		822.00	
963.3439.06	Frais divers		2'000.00		310.00	
963.34	TOTAL AMORTISSEMENTS DU PF		29'000.00		22'615.05	
963.44	REVENUS FINANCIERS					
963.4411.00	Gains réalisation de bien s du PF	30'000.00				

Comptes de Fonctionnement		2024	Budget	2024	Comptes	2023
		Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
963.4420.00	Dividendes et placements PF	3'300.00		2'000.00		4'455.00
963.4430.00	Location chalet de Naulaz	29'414.81		25'000.00		25'057.89
963.4430.02	Location de terrains	15'450.00		15'000.00		15'350.00
963.4430.04	Droits de superficie et de passage	38'883.50		25'000.00		31'817.90
963.4430.06	Redevances pour sources	585.00		600.00		585.00
963.44	TOTAL REVENUS FINANCIERS	117'633.31		67'600.00		77'265.79
9	TOTAL FINANCES ET IMPOTS	117'643.31	29'200.00	69'600.00	26'962.09	77'265.79
	Total compte de Fonctionnement	1'311'575.28	842'158.00	1'014'900.00	1'016'021.17	1'227'754.16
	Excédent de revenus ou de charges	307'077.84	172'742.00		211'732.99	

Comptes d'Investissement	Comptes Dépenses	2024 Recettes	Budget Dépenses	2024 Recettes	Comptes Dépenses	2023 Recettes
Total compte d'investissement						
Investissements nets						

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Val-d'Iliez

1. Base légale

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de Val-d'Iliez se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La Bourgeoisie de Val-d'Iliez se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.—

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 07 Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

Les préfinancements ne sont pas autorisés.

Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.—

RE 10 Compte des investissements

L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 50'000.— par objet ou par projet.

L'amortissement a lieu dès le début des travaux.

Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.

La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.

Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.

Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.

Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.

Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués. La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.

Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes d'évaluation du bilan

5.1. Actif

5.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.--

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

5.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 50'000.— par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués .

Terrains : 0% (compte bilan 1400)	0%
Routes et voies de communication : 7% à 10% (compte bilan 1401)	7%
Aménagement des cours d'eau : 7% à 10% (compte bilan 1402)	7%
Autres travaux de génie-civil : 7% à 10% (compte bilan 1403)	7%
Bâtiments : 8% à 15% (compte bilan 1404)	10%
Forêts : 0% (compte bilan 1405)	0%
Biens meubles : 35% à 60% (compte bilan 1406)	35%
Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)	50%

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

5.2. Passif

5.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.--.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.--.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.--.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

5.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manoeuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Val-d'Illeiez, le 17 janvier 2024

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024 à l'Assemblée primaire de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illicz

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illicz, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illicz, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial, respectivement du Conseil communal relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- la fortune nette de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illiez a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illiez est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 26 mai 2025

NOFIVAL SA
ASR 501643



Claude Tornay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Lionel Coutaz
Expert-réviseur agréé